ANNONCES

Première Insertion ..... 10 Cents par ligne
Chaque Insertion subséquente..... 2 " "
Adresses d'affaires .... $6 par année

Des arrangements très faciles et à bon marché seront faits pour l'Insertion des Annonces à long terme.

La Rédaction ne sera, en aucun cas, responsable des opinions des Correspondants. Les manuscrits ne sont pas rendus.

Obligé de payer les frais de port sur toutes les gazettes envoyées à la poste, l'abonnement est rigoureusement exigible d'avance.

Le Moniteur Acadien.

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

ABONNEMENT

Une Copie, un An, $1.50 ; Six Mo 0$.75
Club de Cinq, " 5.00 ; " 2.50
Club de Onze, " 10.00 ; " 5.00

Invariablement payable d'avance par S. Mois

Les Frais de Port sont payés par l'Editeur-Propriétaire

JOUR DE PUBLICATION—JEUDI MATIN

Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées à

FERD. ROBIDOUX,
Editeur-Propriétaire.

VOL. XVII. Shédiac (Nouveau-Brunswick)—Jeudi, 18 Octobre 1883. No. 16

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr. G. A. Harrison,
SHEDIAC, N. B
Shediac, 1er décembre 1871.

DR. H. E. BOISSY
MEMRAMCOOK, N B.
1 uillet 1869—ac

DR. J. A. LÉGER.
OFFICE :—Dans la bâtisse du Bureau de Poste.
SHEDIAC, N. B.
18 avril 7

DR. ED. T. GAUDET,
BUREAU EN FACE DU COLLÉGE ST-JOSEPH
MEMRAMCOOK
Ayant reçu les instruments nécessaires pour les opérations des différentes maladies de l'œil, le Dr. Gaudet s'occupera de cette branche d'une manière toute spéciale.—10 déc. 79.

DR. L. N. BOURQUE,
BUREAU :
Main Street, MONCTON.
1er mai 1882.

N. A. Landry, L. L. B.,
Avocat,
NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
BATHURST, - - - N. B.
18 août 1880.

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, Etc.
DORCHESTER, N. B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. 9s80

D. L. HANINGTON
PROCUREUR-AVOCAT,
OLLICITEUR, NOTAIRE PUBLIC, &c., &c.
DORCHESTER, N. B.
19 février '79—

W. W. WELLS,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.
Bureau : Au-dessus du Bureau de Poste,
DORCHESTER, N. B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties de la Puissance et des Etats-Unis. 1 juin '79.

P. A. LANDRY,
AVOCAT,
DORCHESTER, N.B.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, Etc.,
SHEDIAC,.....N. B.
On collecte les comptes avec expédition et on transige avec ponctualité toute affaire confiée.—27 mars 1882

H. H. JAMES,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.
BOUCTOUCHE, N.-B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties de la Puissance et Etats-Unis.—15mar83

Dr. P. C. BOURGEOIS,
SHEDIAC, N. B.
Bureau au second étage du Bloc-Poirier. La nuit à la maison de pension de Mme Theal.
1er mai 1883.

J. M. O'Brien,
Avocat, Notaire Public, Agent d'Assurance, etc.,
BATHURST, N. B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties de la Puissance et des Etats-Unis.

O. S. Cormier,
Ci-devant
AVOCAT ET PROCUREUR EN LOI
aux Etats-Unis.
Attention spéciale donnée à la collection dans toutes les parties de la Province et des Etats-Unis.
BOUCTOUCHE, N. B.

BRASSERIE FOYLE.
MAISONS DE MALT ET DISTILLERIE
Manufacturiers de XX & XXX Ales et Brown Stout Porter.
Importateurs de RUM de fine saveur, BRANDIES, VINS, etc.
P. & J. O'MULLIN, - Halifax, Nouvelle-Ecosse

Chemin de fer Intercolonial

1883---Arrangement d'hiver---1883

A partir de LUNDI, le 25 de JUIN, les convois laisseront Shédiac tous les jours (dimanche exceptés) comme suit :

Laisseront Shédiac

Accommodation pour St. Jean,	7.15 A.M.
Express pour Halifax et Pictou,	11.20 "
do pour St. Jean,	2.50 P.M.

ARRIVERONT

Express de St. Jean	12.27 P. M.
do Halifax et Pictou	4.00 "
Accommodation de St. Jean	6.25 "

D. POTTINGER,

ADRESSES D'AFFAIRES

Agence d'Assurance Generale
Compagnies d'Assurance contre les Accidents, sur la Vie et contre le Feu, représentées.
BUREAUX :—Bâtisse en brique de Nicholson, coin de Church et Main Streets, Moncton.

Propriétés de fermes assurées a bas prix.

J. McC. SNOW, Agent.
10 déc. '79—1a

Facterie de Chaussures
DE SACKVILLE
DEPUIS que j'ai adopté le système de marquer mon nom sur TOUTES mes Chaussures, je m'aperçois que les commandes augmentent rapidement. A ceux qui ont besoin de Chaussures, je dirai : Essayez les miennes, et assurez-vous que mon nom soit au complet sur le fond de chaque paire.
ABNER SMITH.
20 novembre 77—3m

T. William Bell & Co.,
Importateurs directs de
Vins, Liqueurs, Thes, Cigars, &c., &c.
Bureau et entrepôt :
Ferguson's Block, Dock St., St. John, N. B.
Les commandes des marchands de la campagne par la malle ou autrement sont promptement exécutées aux plus bas prix du marché.

Marchandises Sèches
Le meilleur Stock et le mieux assorti de Marchandises Sèches de goût et d'étape de Moncton !
Prix plus bas que les plus bas !
Chaussons, Mitaines, Etoffe du pays, Chemises, oile, achetés au plus haut prix !
Toujours un ou plusieurs commis français pour vous servir !
On épargnera son argent en achetant ici au lieu d'acheter ailleurs, comme on s'apercevra en faisant l'essai.
En face du Bureau de Poste, Grand'Rue.
J. FLANAGAN.
Moncton, 24 janvier 1881.

Tabac.
Venant de recevoir in Bond
50 BOITES NAPOLEON A CHIQUER
Vendues à bon marché per
A. J. BABANG & CO,
Moncton, 1er avril

COTONS !
EN GROS ET EN DÉTAIL
10,000 verges de COTON JAUNE,
5,000 do COTON BLANC
4,000 do COTON de couleur.
Ces cotons se vendent rapidement, car nous les offrons à des prix qui ne peuvent être égalés.
Main Street, MONCTON, en face des bureaux de poste et du télégraphe.
J. FLANAGAN.
10 février

D1M. BROWN
Artiste-Photographe,
SHEDIAC, N. B.,
Prend les portraits de toute manière, au gré des patrons. Agrandit les photographies et portraits au parfait, et les encadre à prix réduit.
Cadres et Moulures, Chromos Aquarelles, Lithographies, Miroirs de toute à images, etc., etc.
Vous qui avez besoin de quelque chose dans cette branche, venez me voir, vous vous en trouverez bien et serez satisfaits.
Shédiac, 28 déc. 1881.

Pensionnat N. D. du S. Cœur,
MEMRAMCOOK, N. B.
Cette nouvelle institution agréablement située dans la magnifique Paroisse de Memramcook ; auprès du collège St. Joseph, est dirigée par les Sœurs de la Charité qui ne négligent rien de ce qui peut contribuer à la santé et au bien-être des jeunes Demoiselles, confiées à leur soin. Les Maîtresses prêtent une attention particulière à former leur élèves à la pratique des vertus chrétiennes et morales.
Le cours de l'instruction comprend le Français, l'Anglais, la Musique, le Dessin, la tenue du ménage, la couture unie et ouvrage de goût. L'année scolaire est de dix mois. On reçoit des élèves au Pensionnat à aucune période de l'année.
CONDITION DE LA PENSION.
Le prix de la pension est de quatre-vingts dollars, la maison fournit un lit complet et objet de table. Chaque élève doit fourcir ses objets de toilette. Toutes les fournitures classiques sont à la charge des élèves. Les frais du médecin ne sont pas compris dans la pension.
Moyennant dix dollars la maison se charge du blanchissage des élèves.
Le cours de musique et usage du piano, vingt dollars par année. Le dessin, la peinture sont extras. A chaque trimestre les parents reçoivent avec le montant des dépenses des notes sur la conduite, le travail de leurs enfants.
Pour plus amples informations s'adresser à la Supérieure.

On demande de la
TOILE ET DES CHAPEAUX
chez
C. A. BOWSER, Sackville
18,000 verges de Toile,
2,000 doz. de Chapeaux.

Le plus haut prix payé
Marchandises à bon marché !
C A BOWSER.

" tiez de ne jamais dire à l'enfant " comment et par qui il vous a été amené.

" Je lui fis cette promesse, peut-" être un peu légèrement.

" —Maintenant, continua-t il, voici " comment j'ai arrangé les choses " dans votre intérêt. Vous recevrez " chaque mois une somme de soixan-" te francs ; avant de vous quitter ce " soir, je vous remettrai le premier " mois, et même si l'enfant venait à " mourir, vous continuerez à rece-" voir régulièrement cette rente jus-" qu'à la fin de votre vie.

" Quand l'enfant aura dix ans, com-" me il faudra le faire instruire et que " les frais de son entretien devien-" dront plus sérieux, il recevra per-" sonnellement, tous les trois mois, une " rente de trois cents francs ; cette " rente sera augmentée de cent cin-" quante francs, c'est-à dire portée à " quatre cent cinquante francs par " trimestre, lorsqu'il aura atteint l'â-" ge de quinze ans. De cette façon il " ne sera jamais une charge pour " vous, et il pourra vivre indépen-" dant et se créer une position à son " choix. Si sa famille est forcée de l'a-" bandonner, elle ne veut pas qu'il " soit déshérité de tout et cherche au-" tant que possible, à réparer le mal-" heur qui le frappe fatalement.

" Je suis chargé de déposer le capi-" tal nécessaire au service des deux " rentes, chez M. Lamblin, notaire, " rue des Vieux Augustins, à Paris. " C'est à lui que vous auriez à écrire " si quelque chose arrivait à l'enfant " et si vous aviez des reclamations à " faire.

" Ainsi, mon cher Edmond, c'est à " M. Lamblin, notaire, que tu devras " t'adresser lorsque je ne serai plus de " ce monde.

" Je ne m'explique peut-être pas " très-bien ; mais j'ai longuement in-" terrogé ma mémoire, et je t'ai racon-" té de mon mieux ce qui s'est passé " entre M. Germain et moi.

" Mais ce que je dois te dire aussi, " c'est que M. Germain était à cette " époque, comme il l'est encore aujour-" d'hui le valet de chambre et l'hom-" me de confiance de M. le comte de " Bussières, un grand seigneur qui de " meure à Paris, dans un superbe hô-" tel, rue Aellechasse.

" Et, pourquoi te le cacherais-je, " mon cher enfant, j'ai eu souvent l'i-" dée que tu devais appartenir de loin " ou de près à cette noble famille de " Bussières."

Marianne ajoutait :

"Si tu vas à Paris, Edmond, n'ou-" blie pas que M. Germain, tout dé-" voué à son maître, c'est bien le meil-" leur homme qu'il y ait au monde, " et, dans ton intérêt, je te recomman-" de l'aller voir."

Enfin il terminait sa lettre par quelques paroles émues, touchantes, qui peignaient sa tendresse, nous pouvons dire son amour maternel pour l'enfant qu'elle avait élevé.

XXXII

LE RÉCIT DE JÉRÔME GRELUCHE

Le jeune homme était sous le coup d'un saisissement facile à comprendre.

Il lut une seconde fois et avec une plus grande attention encore la lettre de Marianne Sudre. Il acheva de se convaincre que son père avait été un pauvre enfant repoussé et déshérité par la famille de Bussières.

Ainsi, ces papiers, qu'il venait de lire, à l'aide desquels il avait espéré découvrir la famille de sa mère, le mettaient en présence d'un autre mystère qui lui était également important de pénétrer. Ne semblaient-ils pas aussi lui indiquer une nouvelle voie à suivre ?.....

Mais que devait il faire ? ou plutôt que pouvait-il faire ?

Il était dans une grande perplexité.

Les dates des deux lettres lui disaient assez que son père, ayant été assassiné quelques jours après, n'avait pu se livrer à aucune recherche. Mais depuis le jour où, sans nom comme lui, son père avait été confié à Marianne Sudre, près de quarante ans s'étaient écoulés. Or, en supposant qu'il retrouvât à Paris le notaire, le comte de Bussière et même le valet de chambre Germain, ceux ci n'avaient ils pas le droit de le considérer comme un étranger,— ce qu'il était pour eux,— et de lui répondre, même en présence de la lettre de Marianne :

" Nous ne savons pas ce que vous voulez nous dire."

Il reconnaissait lui-même le peu de valeur des documents que lui avait remis Mardoche. Il ne voyait pas la possibilité de se mettre au lieu et place de son père, afin de revendiquer certains droits que ce dernier pouvait avoir, mais qui ne lui étaient transmis par aucun acte.

Il avait beau chercher et faire de violents efforts d'imagination, il se trouvait toujours devant les mêmes difficultés ; ses meilleurs raisonnements étaient successivement détruits par ces mots d'une réalité implacable :

—Je ne suis rien, je ne peux rien !

Le malheureux jeune homme se débattait entouré de mille fils invisibles sans pouvoir en saisir aucun. A mesure qu'il avançait, il se plongeait plus avant dans les ténèbres du mystère ; il s'y noyait. Il se trouvait comme enfermé au milieu d'un labyrinthe inextricable.

S'il n'eût été soutenu par son amour pour Blanche et les promesses de Mardoche, il serait immédiatement retombé dans le découragement et la désespérance.

Après avoir réfléchi longtemps, sans pouvoir même trouver l'idée d'une solution possible, il pensa qu'il serait plus sage de cesser de mettre son esprit à la torture et que, puis qu'il devait voir Mardoche dans la journée, celui-ci lui donnerait sans doute quelque bon conseil au sujet de la nouvelle découverte qu'il venait de faire.

Le jour commençait à paraître. Il baisa pieusement le manuscrit de son père, éteignit sa bougie et se jeta tout habillé sur son lit. Dix minutes plus tard il dormait d'un profond sommeil.

A neuf heures, plusieurs coups frappés à sa porte le réveillèrent en sursaut.

—Qui va là ? demanda t-il.

La voix de l'aubergiste répondit.

—C'est un voyageur qui vient d'arriver et qui demande à vous voir.

Edmond sauta à bas de son lit et courut ouvrir la porte.

Jérôme Greluche tomba dans ses bras.

Edmond poussa un cri de surprise et de joie.

—Ah ! tu ne m'attendais pas si tôt, dit Jérôme : que veux tu, je ne peux plus me passer de toi. je m'ennuyais. Cette nuit, l'idée de te voir m'a pris, et me voilà.

—Et ton théâtre ? fit le jeune homme en riant.

—Ne m'en parle pas ; on ne sait rien faire dans ces petites villes. J'ai mis trois jours pour faire comprendre seulement mon idée ; maintenant, ce n'est peut être pas avant un mois que l'ouvrage sera fait.

—Est-il commencé ?

—Du tout. Songe donc, il faut d'abord se procurer le bois, puis il faut calculer les épaisseurs, les longueurs, etc... Bref le menuisier m'en a tant dit, que j'ai pris le parti de me sauver ; si j'étais resté là bas un jour de plus, je serais probablement devenu fou ou enragé.

—Eh bien, mon cher Greluche, tu écriras tantôt à ton constructeur de théâtre qu'il peut se dispenser de faire ce travail.

Jérôme ouvrit de grands yeux.

—Et nos projets ? fit-il.

—Tout cela est modifié. Nous allons peut être rester ici à Saint Irun peut-être retournerons-nous à Paris dans quelques jours.

—Je ne demande pas mieux, mais je ne comprends pas.

—Alors, écoute et tu comprendras.

Immédiatement et aussi brièvement que possible, il lui raconta comment il avait reconnu les deux chiens de pierre, retrouvé à Frémicourt la belle jeune fille de Gray, et ce qui s'était passé entre eux. Ensuite il lui parla de Mardoche, que la Providence semblait avoir placé sur son chemin, et lui fit connaître tout ce que le vieux mendiant lui avait appris.

Ce récit fut souvent interrompu par Grelnche qui l'émaillait d'exclamations, afin de de manifester tour à tour son étonnement, son admiration, sa joie, sa stupéfaction, sa colère et son épouvante.

—Oui, dit il, ce que nous avons de mieux à faire est, en effet, de retourner à Paris et d'y attendre que ce brave homme, que tu appelles Mardoche, se décide à t'apprendre ce qu'il doit devoir te cacher encore. Je t'approuve donc entièrement. Oui, tu te mettras au travail, et dans deux ans, que tu aies une famille ou non, tu pourras venir trouver M. Rouvenat et lui dire : Monsieur Rouvenat, voici ce que je suis, j'aime toujours votre filleule et je viens vous la demander en vous jurant que je la rendrai heureuse.

—Dans tous les cas, reprit Edmond j'ai promis à Mardoche de ne rien faire, de ne m'arrêter à aucune détermination avant de l'avoir consulté.

C'est donc suivant ce qu'il me dira tantôt, que nous pourrons prendre nos dispositions, soit pour nous installer dans ce pays, soit pour reprendre à Paris mes études interrompues.

Mardoche sait bien des choses, continua t-il, et je le crois plus puissant qu'il ne le fait paraître ; plus d'une fois, déjà, je me suis demandé si cet habit de mendiant qu'il porte n'était pas un déguisement sous lequel il se cache. Quoi qu'il en soit, il a une idée, un projet... Mais il est comme le sphinx antique... il ne laisse rien deviner et il reste inébranlablement muet lorsqu'il a jugé qu'il ne devait pas parler.

A Continuer.

Correspondances

L'honorable M. Costigan.

Nous lisons dans l'*Evening Canadian* publié à Toronto, la correspondance suivante au sujet de l'honorable M. Costigan :

M. le rédacteur —Je vois que le *Herald* de Montréal du 24 septembre dit: « Le bruit circule à St. Jean, N. B., que l'honorable ministre du Revenu de l'Intérieur doit être bientôt nommé percepteur des douanes dans le port de cette ville. C'est une rumeur invraisemblable.

« *Tous les citoyens de St. Jean s'uniraient pour protester contre la nomination d'un « étranger » à la ville, et pas un gouvernement, libéral ou conservateur, n'oserait tenter une nomination de ce genre.* »

Le conservateur d'autrefois, M. John Livingstone, aujourd'hui rédacteur d'un journal grit, le *Herald*, ne peut, paraît il oublier ses anciennes amours. « Etranger ! » vraiment ?

Il se croit encore dans cet heureux temps, où la clique à vues étroites, dont il était la lunière, avait seule le contrôle du patronage conservateur dans la province, état de choses qui a eu un effet si désastreux, tellement que, l'on aurait cru transportée de ce côté ci de l'Atlantique cette inscription que l'on voyait sur les murs de Bandon : « Les Turcs, les Juifs et les Païens sont bienvenus ici, excepté les Papistes. »

Mais nous avons changé tout cela, comme disent nos amis les Français.

Comment, mais personne ne sait mieux que celui qui attaque aujourd'hui l'honorable M. Costigan, que sans le secours de ce dernier et l'appui de ses amis, un candidat conservateur n'était pas possible en 1882 dans la ville de St. Jean, de même que dans les autres comtés de la province, et je suis certain que si sir Leonard était appelé à témoigner de ce fait, il le corroborerait en tous points.

Quant à la « rumeur » si bien mise en évidence dans les colonnes du *Herald*, il suffit de dire que c'est un cancan souvent répété, et qui n'a que la valeur d'un cancan. Mais je voudrais, avec les compatriotes de M. Costigan que la nouvelle fût vraie, si M. Costigan jugeait à propos de se retirer de la vie publique.

Lorsque M. Costigan croiera qu'il ne mérite plus la confiance de ceux dont les suffrages l'ont porté à la position qu'il occupe actuellement, il saura bien remettre le titre de chef des Irlandais, que ses compatriotes lui ont accordé avec tant de spontanéité et d'unanimité.

Mais ce temps est encore éloigné, assez éloigné pour permettre à ce rédacteur grit, autrefois conservateur, de faire encore une demi douzaine de ces évolutions dans lesquelles il se montre si agile.

Quant aux services de M. Costigan à l'égard du pays, et l'habile administration de son département, il n'est pas nécessaire d'en parler. Je demande seulement l'insertion de ce qui précède.

Votre obéissant serviteur,
UN CONSERVATEUR.

St. Jean, N. B., sept. 27, 1883.

HALIFAX.

Halifax est une ville anglaise, de population, d'allures, de physionomie, d'habitudes et d'instincts. Elle est bâtie en emphithéâtre sur une colline qui s'élève graduellement du hâvre à l'intérieur. La ville s'étend du nord au sud sur une distance de trois milles, elle n'a qu'un mille de largeur. Au centre, se trouve une large colline de 250 pieds au dessus du niveau de la mer ; cette colline est couronnée d'une forte citadelle et de puissants ramparts. Une nombreuse garnison l'habite. Cette ville est d'un caractère exclusivement maritime et commercial.

Du sommet de la citadelle, l'œil embrasse toute la ville. L'aspect est des plus pittoresques, au sud, le long du hâvre de Halifax sont échelonnées de très jolies maisons privées ; le jardin public est au sud ouest. C'est un bijou en son genre. A l'est du hâvre l'on aperçoit la jolie petite ville de Dartmouth. En face l'îlot George, comme placé là pour prévenir l'entrée du hâvre aux ennemis. Ses bâtisses, ses tranchées, ses murailles, ses glacis, ses ramparts sont imposants.

Un peu plus au sud est est la jolie île McNab, qui, tout en protégeant le port contre les tempêtes de l'Atlantique offre un magnifique coup d'œil. Vis à vis, sur la terre ferme, est le grand parc militaire du gouvernement impérial, couronné par le fort Ogilvie.

La batterie est placée près de la mer sous la protection des canons de ce fort. Devant vous est le hâvre donnant sur l'Atlantique mais abrité par l'île McNab. Au nord, le bassin de Bedford se projette entre de gracieuses collines. Au sud, est le Mont Plaisant. Et un peu plus loin toute une ceinture de collines, roulées en spirales protègent et enveloppent la cité du côté de l'ouest.

Autant Québec conserve la physionomie française d'une ville du moyen âge, autant Halifax présente un aspect de ville anglaise de la même époque. Les rues parallèles au hâvre, dans toute la ville sont très irrégulières, mais les rues transversales qui s'étendent depuis la mer au sommet de la colline sont très droites. Les maisons de la partie centrale et nord de la ville et se ressemblent toutes ; c'est d'une monotonie très ennuyeuse. Toutes ces maisons sont en général recouvertes ou lambrissées en bardeau sur lequel une peinture antique se serait promenée légèrement. La pierre, sous l'action de la fumée, de la brume et des plutes de l'automne et de l'hiver, prend aussi la même couleur rembrunie. De sorte que toutes les maisons sont réellement teintes d'un brun sale, déplaisant à l'œil. Elles sont en général de deux étages de haut et bien proportionnées en dedans. L'on commence à bâtir d'une manière plus moderne. Mais la brique même a besoin d'être recouverte en planche, car elle prend bientôt une teinte brune et se détériore sous l'action corrosive des pluies du ciel et du salin de l'Océan.

* * *

Je suis en mesure de vous expliquer l'origine du mot Chibouctou, nom du hâvre de cette ville avant la fondation de celle-ci. Les sauvages exprimaient d'un mot toute une idée. Il y en a tant aujourd'hui qui disent beaucoup de mots sans qu'il s'y rencontre une seule idée. Ainsi pour démontrer com bien était sûr ce hâvre, entouré de collines et abrité du côté de l'Atlantique par l'île McNab et la pointe du port Clarence, on l'appelait Chibouctou, *lieu où les vaisseaux sont très en sûreté.* De fait, le hâvre de Halifax, qui est d'une immense capacité, est aussi l'un des plus sûrs du monde. Il s'y fait un commerce énorme avec les Antilles ; le sucre, la melasse, la boisson et le poisson sont les principaux objets d'échanges.

Halifax est relié à Québec par l'Intercolonial. La distance est de 687 milles, en sorte qu'elle se trouve à 357 milles de Montréal ; en deux nuits et un jour l'on parcourt cet espace ! chose étrange ! c'est que Halifax est plus au sud que Montréal d'un degré géographique. La nouvelle voie ferrée internationale qui, de Sherbrooke traversera le Maine par Bangor, pour atteindre St Jean ou St Andrews, rapprochera Halifax de 329 milles de Montréal. Malheureusement, cette ligne sera presque complètement localisée sur le territoire américain du Maine, grâce à l'infâme traité Ashburton. En voilà un lord qui, s'il eût vécu du temps de vos magistrats *fouetteurs* en aurait *attrappé* une dégelée bien méritée. Quel *blochead* que cet Ashburton ! Il s'en va livrer aux Yankees, une très grande partie de notre territoire, sans même se faire montrer la carte que l'habile Daniel Webster lui chachait à dessein. Au lieu de continuer la ligne 45, comme division des deux pays, lord Ashburton permit aux Américain d'entrer chez nous, depuis Standstead, et de pénétrer vis à vis Témiscouata, jusqu'au 47e degré de latitude Nord ! Encore 50 milles plus loin et on la vrait près de cent milles de la côte sud de notré grand fleuve nux Américains! La province de Québec n'aurait plus existé alors qu'au nord du fleuve. Les townships de l'est, à cette époque, étant complètement anglo-américains, lord Ashburton a t il alors voulu noyer les Canadiéns ? Ou la sottise seule lui a t elle fait connaître cette incroyable bévue ? C'était cent fois pire qu'un crime, c'était une faute.

* * *

Quoique ayant toutes les facilités commerciales possibles, Halifax ne progresse que fort lentement. L'on compte peut être trop sur le gouvernement pour vivre ? L'on est peut être pas assez actif ? Les uns, très riches, vivent de leurs rentes, les autres, très pauvres, vivent de leur travail. La population est de 36,000. Le commerce local est très limité, à cause du peu de bonnes terres aux alentours de la ville. Il n'y a pas ici de *Back Country.* La meilleure terre est dans la vallée d'Annapolis. Halifax a été fondée par lord Cornwallis en 1749, sous le patronage de George Montague, comte d'Halifax, pour faire échec à Port Royal dont les Anglais étaient toujours jaloux.

Le beurre en hiver.

Personne n'a été sons remarquer que bien souvent et le plus souvent même on ne parvient à faire en hiver que du beurre blanc et qui ressemble presque à de la graisse. Un journal d'agriculture anglais rapporte qu'un cultivateur s'est avisé en hiver d'échauder son lait aussitôt après avoir trait ses vaches, et de placer ce lait dans un endroit froid ou chaud. De cette manière, parait il, il détruisait l'effet pernicieux qu'exerce sur le lait une nourriture trop sèche ou trop froide. De ce moment il fit du beurre aussi beau et aussi jaune qu'en été, et plus encore, riche et ferme—L'expérience ne coûte pas à faire, et la chose en vaut la peine.

Contrat de Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'au 2 NOVEMBRE à midi, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre ans, douze fois par semaine, aller et retour, entre le bureau de poste de la Pointe-du-Chêne et la station du chemin de fer, à partir du 1er janvier prochain.
Le transport devra se faire à pied.
Les malles partiront du bureau de poste deux jours pour faire correspondance avec les trains-malle du matin et de l'après-midi pour la Jonction de Painsec.
Elles retourneront au bureau de poste les mêmes jours immédiatement après l'arrivée du train-malle du matin et immédiatement après l'arrivée du train-malle de l'après-midi de la Jonction de Painsec.
On peut voir des avis imprimés renfermant de plus amples renseignements sur les conditions du contrat proposé et obtenir des blancs de soumission au bureau de poste de la Pointe-du-Chêne.
JOHN McMILLAN,
Inspecteur des Bur. de Poste.
Bureau de l'Insp. des Bur. de Poste,
St-Jean, 21 septembre 1883—tocti3

Contrat de Malle.

DES soumissions cachetées, adressée au directeur-général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le 2 de novembre, pour le transport de la malle de Sa Majesté, par contrat projeté pour quatre ans, deux fois la semaine chaque poste, entre Belliveau Village et St. Joseph, à partir du 1er janvier prochain.
Le transport devant être fait dans un véhicule convenable tiré par un ou plusieurs chevaux, sujet à l'approbation du directeur-général des postes.
La malle devant laisser Belliveau Village les lundi et vendredi de chaque semaine à 10 heures de l'avant-midi, arrivant à St. Joseph à 11.30 de l'avant-midi.
Au retour laisser St. Joseph les mêmes jours, immédiatement après l'arrivée de la malle de jour par le char postal allant au Sud, arrivant à Belliveau Village dans une heure et trente minutes.
On peut, aux bureaux de poste de Belliveau Village et St. Joseph, voir des avis imprimés contenant de plus amples informations touchant les conditions du contrat projeté, et en peut y obtenir des blancs de soumission.
JOHN MCMILLAN,
Inspecteur B. P.
Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste,
St. Jean, 15 sept. 1883—31toct

CONTRAT DE MALLE

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'au 2 NOVEMBRE à midi, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre ans, deux fois par semaine, aller et retour, entre Dover et Moncton, à partir du 1er janvier prochain.
Le transport devra se faire dans un véhicule convenable, tiré par un ou plusieurs chevaux, sujet à l'approbation du Maître-Général des Postes.
Les malles devront partir de Dover le mercredi et le samedi de chaque semaine, à sept heures du matin, et arriver à Moncton à 10h 40m de l'avant-midi.
Pour le retour elles partiront de Moncton les mêmes jours, aussitôt que possible après l'arrivée du train-malle du matin de St-Jean, arrivant à Dover en 5h 40m.
On peut voir des avis imprimés renfermant de plus amples renseignements sur les conditions du contrat proposé et obtenir des blancs de soumission aux bureaux de poste de Dover et de Moncton.
JOHN McMILLAN,
Inspecteur des Bur. Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bur. Poste,
St-Jean, 15 septembre 1883—tocti3

CANAUX DU SAINT-LAURENT.
Avis aux entrepreneurs.

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour les canaux du Saint Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest Mardi, le 15e jour de Novembre prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.
Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, et division centrale des canaux de Williamsburg.
On recevra aussi jusqu'à Mardi, le 27e jour de Novembre prochain, des soumissions pour prolonger les jetées et creuser, etc., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.
Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat ainsi que des plans et devis des divers travaux, pourront être examinés à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local, Dickenson's Landing, dès et après Mardi le 30e jour d'Octobre prochain, où des formules imprimées de soumission seront fournies.
Une carte, des plans et le devis des travaux à faire à la tête du canal des Galops pourront être examinés à ce bureau et à la maison de l'écluseur, près de l'endroit, dès et après Mardi, le 13e jour de Novembre prochain, où des formules imprimées de soumissions seront fournies.
Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas de sociétés commerciales,—porter la signature particulière, l'occupation et le domicile de chaque associé ; et de plus, un chèque accepté par une banque pour la somme de *deux mille piastres* devra accompagner la soumission ; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.
Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.
Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 28 septembre, 1883.—27n 65i

Melasse.
Nous recevons aujourd'hui un chargement de
Melasse de Cienfuegos
A rendre à grand marché ;
A. J. BABANG & CO,
Moncton, 23 ma